

Rapport national Ramsar à la COP13

Rapport national pour la COP13

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 52e réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (Émirats arabes unis, 2018).

2. Le Comité a également approuvé, par sa Décision SC52-07, la mise à disposition des Parties d'un système en ligne de transmission des Rapports nationaux en maintenant l'option de modèle « hors ligne », et a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine Conférence des Parties une évaluation de l'utilisation du système en ligne.

3. Le Secrétariat a décidé de publier le modèle de Rapport national en 2016 pour faciliter la planification et les préparatifs des Parties contractantes en vue de remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 30 novembre 2016 et les Rapports nationaux le 21 janvier 2018 au plus tard.

4. Conformément aux débats du Comité permanent, le MRN pour la COP13 suit de près le modèle utilisé pour la COP12 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP12). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.

5. Le MRN pour la COP13 compte 92 indicateurs (questions). La Section 4, fournie en tant qu'annexe facultative, vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, selon la Résolution XII.2.

6. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP13 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.

7. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (p. ex., les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

8. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.

9. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :

- i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
- ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
- iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
- iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;

- v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
- vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
- vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.

10. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».

11. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Les rapports à la COP13 seront intégrés dans un système de Rapports nationaux en ligne.

12. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :

i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux

ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :

- * le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
- * le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et

- * les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;

iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.

iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4e édition, 2010) ;

v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MNR pour la COP12 que l'on prévoit pour le prochain examen approfondi du programme de travail de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP13

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 88 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de

chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la priorité nationale pour ce domaine d'activité ainsi que les ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les objectifs nationaux applicables d'ici à 2018 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La Section 5 est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP13

Toutes les sections du MRN pour la COP13 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).

Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2018**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP13 sur l'application de la Convention.

Le délai de soumission des Objectifs nationaux est fixé au 30 novembre 2016

Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x}

Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.

Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis (p. ex., Objectifs 6 et 14).

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »). Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP12 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies.

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (nationalreports@ramsar.org).

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : <http://www.ramsar.org/search-contact>

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas)
> ANDORRA

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Carta lliurament informe oficial 02_02_2018.pdf](#) - Lettre de soumission officielle du rapport 02 02 2018

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative

> Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i Sostenibilitat / Govern d'Andorra Ministère de l'Environnement, l'Agriculture et le Développement durable - Gouvernement de l'Andorre

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

> Marc Rossell - Directeur de l'Environnement et du Développement durable

Adresse postale

> C/ Prat de la Creu, núm. 62-64
AD500 ANDORRA

Tél./Télec.

> +376 875707

Courriel

> marc_rossell@govern.ad

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre

> Josep Naudi

Adresse postale

> C/ Prat de la Creu, núm. 62-64
AD500 ANDORRA

Tél./Télec.

> +376 875707

Courriel

> josep_naudi@govern.ad

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

> Anna Moles

Nom de l'organisation

> Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i Sostenibilitat - Govern d'Andorra Ministère de l'Environnement, l'Agriculture et le Développement durable - Gouvernement de l'Andorre

Adresse postale

> C/ Prat de la Creu, núm. 62-64
AD500 ANDORRA

Tél./Télec.

> +376 875707

Courriel
> anna_moles@govern.ad

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre
> Natàlia ROVIRA - Responsable Stratégie et Communication

Nom de l'organisation
> Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i Sostenibilitat - Govern d'Andorra Ministère de l'Environnement, l'Agriculture et le Développement durable - Gouvernement de l'Andorre

Adresse postale
> C/ Prat de la Creu, núm. 62-64
AD500 ANDORRA

Tél./Télé.
> +376 875707

Courriel
> natalia_rovira@govern.ad

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre
>

Nom de l'organisation
>

Adresse postale
>

Tél./Télé.
>

Courriel
>

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1)
> 1) Elaboration et publication de l'inventaire et diagnostic des zones humides de l'Andorre – Janvier 2016 / Février 2017 ; <http://www.mediambient.ad/biodiversitat/zones-humides/pla-d-accio-de-les-zones-humides-d-andorra>
- 2)
> 2) Elaboration, approbation par le Gouvernement et publication du Plan d'action pour les Zones Humides de l'Andorre pour la période 2017 -2024 - PAZHA- Décembre 2016 / Février 2017 ; <http://www.mediambient.ad/biodiversitat/zones-humides/pla-d-accio-de-les-zones-humides-d-andorra>
- 3)
> 3) Approbation par le Gouvernement et publication de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité - Octobre 2016 ; http://www.mediambient.ad/images/stories/biodiversitat/ENPA_Biodiversitat_Cast.pdf
- 4)
> 4) Adhésion à l'initiative MedWet
- 5)
> 5) VIDEO : <https://youtu.be/t9AjRF63kUg>

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1)
> 1) Suivi des réunions dans le cadre de la Convention
- 2)
> 2) Célébration des journées mondiales en raison de la date hivernale
- 3)
>
- 4)
>
- 5)
>

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1)
> 1) Développement des actions prévues dans le Plan d'action pour les Zones Humides de l'Andorre
- 2)
> 2) Inscription de nouvelles zones humides a la liste Ramsar
- 3)
> 3) Travail dans le cadre du réseau MedWet
- 4)
> 4) Suivi des travaux de la Convention
- 5)
> 5) Participation à la COP 13 en 2018

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

>

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

>

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

> En Andorre, le suivi des zones humides fait partie des objectifs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et la relation avec les objectifs du CBD est compatible.

Il serait avantageux que les dates finales des Plans Stratégiques internationaux soient semblables (2020 pour Aichi - CBD et 2024 pour Ramsar).

G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

> En Andorre, le suivi des zones humides fait partie aussi bien des objectifs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité que du Plan d'action pour les Zones Humides de l'Andorre.

H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

>

I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport

> Gestionnaires de sites RAMSAR d'Andorre (Parcs naturels communaux de Sorteny, Comapedrosa, et Vallée du Madriu-Perafita-Claror)

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

1.1 Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i

Please select only one per square.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent
f) Programmes nationaux pour les forêts	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
h) Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

j) Politiques nationales pour le tourisme	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
k) Politiques nationales pour le développement urbain	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
l) Politiques nationales pour les infrastructures	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
m) Politiques nationales pour l'industrie	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> Y=Non pertinent
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

1.1 Information supplémentaire

> Il n'y a pas de PAN global en Andorre

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière

2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

2.1 Information supplémentaire

> Les questions de qualité sont suivies annuellement pour les rivières au niveau national. Les questions de quantité et de demande en eau sont évaluées également au niveau national. Des études ont permis de quantifier les eaux souterraines,

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Despesa hídrica](#)

[Les aigües subterrànies](#)

[Les aigües superficials](#)

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

2.2 Information supplémentaire

>

2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- O=Inchangé
- X=Inconnu

2.3 Information supplémentaire

>

2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel ? (Action 3.4.6.)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

2.4 Information supplémentaire

>

2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

2.5 Information supplémentaire

>

2.6 Combien de ménages/municipalités sont raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6.3.1

Please select only one option

- E=Nombre exact (ménages/municipalités)

> 100%

- F=Inférieur à (ménages/municipalités)

>

- G=Supérieur à (ménages/municipalités)

>

- X=Inconnu

- Y=Non Pertinent

2.6 Information supplémentaire

>

2.7 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- E=Nombre exact (pour cent)

> 100%

F=Inférieur à (pour cent)

>

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.7 Information supplémentaire

>

2.8 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques /toilettes sèches ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact (pour cent)

>

F=Inférieur à (pour cent)

>

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.8 Information supplémentaire

> Les 3 refuges de montagne gardés existant en Andorre sont équipés toilettes sèches et stations individuelles de traitement des eaux usées.

2.9 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.9 Information supplémentaire

>

2.10 Comment l'utilisation des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées fonctionne-t-elle dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Bon

B=Ne fonctionne pas

C=Opérationnel

Q=Obsolète

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.10 Information supplémentaire

>

2.11 Combien d'installations de traitement centralisé des eaux usées existe-t-il au niveau national ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact(installations)

> 8

F=Inférieur à (installations)

>

G=Supérieur à (installations)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.11 Information supplémentaire

> 4 stations d'épuration pour le plus grand pourcentage de la population et 4 systèmes d'assainissement des eaux pour petits villages ou stations de ski

2.12 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Bon
- B=Ne fonctionne pas
- C=Fonctionne
- Q=Obsolète
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.12 Information supplémentaire

>

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[EDARA-2015](#)

2.13 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Bon
- B=Ne fonctionne pas
- C=Fonctionne
- Q=Obsolète
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.13 Information supplémentaire

>

2.14 Existe-t-il un système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.14 Information supplémentaire

>

2.15 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- R=Agriculture
- S=Paysage
- T=Industriel
- U=Eau potable
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.15 Information supplémentaire

Veillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.

>

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation

rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

3.1 Information supplémentaire

> Le Ministère travaille avec les stations de ski où sont situées 12% des zones humides recensées en Andorre, pour leur préservation (éviter les drainages de ces zones et les impacts directs).

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii

Please select only one per square.

a) des Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> Y=Non Pertinent
b) des zones humides en général	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non Pertinent

3.2 Information supplémentaire

> Les sites Ramsar sont tous en territoire communal public

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

3.3 Information supplémentaire

>

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

3.4 Information supplémentaire

>

Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement

D=Prévu

4.1 Information supplémentaire

> Certains lacs sont affectés par l'espèce de poisson Phoxinus phoxinus, introduit comme appât par les pêcheurs depuis les années 1960.

La répartition de Budlejja davidii a également été inventoriée sur les berges des cours d'eau. D'autres espèces ont été détectées comme Impatiens balfourii .

4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

4.2 Information supplémentaire

> Dans le cadre du Plan de gestion des zones humides d'Andorre PAZHA, il est prévu de suivre et de contrôler ces espèces.

Dans le cadre du plan national de gestion de la végétation des berges des cours d'eau (en cours de réalisation) le suivi et le contrôle des espèces exotiques envahissantes est prévu.

4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion ?

Please select only one option

E=Nombre exact (espèces)

> 1

F=Inférieur à (espèces)

>

G=Supérieur à (espèces)

>

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

4.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information

> Budlejja davidii - 2011 - RUZAF A., 2011 Flora al·lòctona d'Andorra. Avaluació de risc d'invasió i d'idoneïtat d'establiment per a tres espècies significatives (inédit).

http://www.iea.ad/images/CENMA/memoria_flora_alloctona.pdf

2010 - 2011 Salvat A. et al. Estudi dels canvis de la vegetació de ribera d'Andorra - Govern d'Andorra (inédit)

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

4.4 Information supplémentaire

>

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6.11 et 12

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {2.1.1} DRC 2.1.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.1 Information supplémentaire

>

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Pla d'Acció de les Zones Humides d'Andorra](#)

[http://](#)

5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.2 Information supplémentaire

>

5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion opérationnel et efficace ? {2.4.1} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

> 3

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

> 3

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

5.5 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion efficace est-il en train d'être mis en œuvre (en dehors des plans de gestion officiels) ? {2.4.3} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

>

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

5.3 - 5.5 Information supplémentaire

> Les sites Ramsar qui existent en Andorre sont 2 parcs naturels qui disposent de leur plan de gestion global et un troisième site déclaré «Patrimoine mondial en tant que paysage culturel de l'Unesco» qui a aussi son plan de gestion global. Le parc naturel de Sorteny dispose d'un plan spécifique pour les zones humides.

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones

humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.6 Information supplémentaire

>

5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

> 3

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

5.7 Information supplémentaire

S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites

- > 2071 Parc natural Comunal de la vall de Sorteny
- 2183 Parc Natural Comunal de les Valls del Comapedrosa
- 2204 Vall de Madriu-Perafita-Claror

5.8 Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15) ? {2.4.5}{2.4.7} DRC 2.4.v

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

> 3

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- C=partiellement
- X= Inconnu
- Y= Non pertinent

5.8 Information supplémentaire

S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites

- > 2071 Parc natural Comunal de la vall de Sorteny
- 2183 Parc Natural Comunal de les Valls del Comapedrosa
- 2204 Vall de Madriu-Perafita-Claror

5.9 Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont elles été réalisées ? {2.5.1} DRC 2.5.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques sites

5.9 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information

- > Plans de gestion, suivi d'indicateurs. Comapedros année 2017, Sorteny année 2016.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Parc natural Comunal del Comapedrosa](#)

[Parc natural de Sorteny](#)

Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l’Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l’homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l’article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques sites
- D=Prévu

7.1 Information supplémentaire

Si ‘Oui’ ou ‘Quelques sites’, veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)

> Tous les travaux ou activités qui produisent une altération des masses d’eaux superficielles ou souterraines sont soumis selon la loi de la pêche et de gestion du milieu aquatique à autorisation et évaluation des impacts environnementaux.

<https://www.bopa.ad/bopa/014056/Pagines/28A2A.aspx>

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l’homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l’article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques cas
- O=Pas de changement négatif

7.2 Information supplémentaire

Si ‘Oui’ ou ‘Quelques cas’, veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l’Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l’article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n’ont pas encore été communiqués

> Mai 2015 construction du refuge gardé de l’Illa au Site de la vallée du Madriu –Perafita-Claror

Juillet 2015 captage pour eau potable de la fontaine de la Matta au site de Sorteny pour le refuge du parc.

7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d’une Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

7.3 Information supplémentaire

Si ‘Oui’, veuillez indiquer les mesures prises

>

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En progrès
- D=Prévu

8.1 Information supplémentaire

>

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Mapa de les zones humides d'Andorra

Pla d'acció de les zones humides d'Andorra - Diagnosi

8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=En progrès
 C1=Partiellement
 D=Prévu
 X=Inconnu
 Y=Non pertinent

8.2 Information supplémentaire

>

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Documents d'intérêt (monitoratges)

8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC

1.1.ii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

8.3 Information supplémentaire

> Le Ministère dispose d'une base de données depuis 2001 qui est constamment actualisée en gardant les informations initiales d'inventaire.

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

8.4 Information supplémentaire

>

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Zones Humides

8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3}

Veillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).

* « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.

Please select only one per square.

a) Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> N=État détérioré <input checked="" type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> P=État amélioré
b) zones humides en général	<input type="checkbox"/> N=État détérioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> P=État amélioré

8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b)

> En 2015, 12 des 26 zones humides suivies ont connu des détériorations liées au piétinement du bétail, à la construction de maisons et de pistes de ski.

Ceci dit toutes les zones humides (1763) de l'Andorre ne sont pas suivies annuellement, mais uniquement les plus vulnérables.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Monitoratge 2015 de les zones humides

8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre de référence en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (conformément à la définition Ramsar) pour l'année 2017. ODD 6.6

Please select only one option

E=Nombre exact (km2)

> 6,24 km2 (= 1, 4% de l'Andorre)

F=Inférieur à (km2)

>

G=Supérieur à (km2)

>

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

8.6 Information supplémentaire

Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans.

> Voir 8.5

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.}

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i

Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=En préparation

D=Prévu

9.1 Information supplémentaire

> Le Plan d'Action pour les Zones Humides de l'Andorre a été approuvé par le Gouvernement de l'Andorre le 1er Février 2017 et présenté à la presse à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Eixos estratègics

9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=En progrès

D=Prévu

9.2 Information supplémentaire

> La loi pour la protection du milieu naturel, la biodiversité et les paysages est en cours d'élaboration.

9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

9.3 Information supplémentaire

>

9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

9.4 Information supplémentaire

>

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

9.5 Information supplémentaire

>

9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

9.6 Information supplémentaire

>

9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :

{1.6.1} DRC 1.6.i

Please select only one per square.

a) les interactions agriculture-zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) les changements climatiques	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> D=Prévu
c) l'évaluation des services écosystémiques	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu

9.7 Information supplémentaire

> Il existe de nombreuses interactions avec l'élevage extensif en montagne.

Pour le changement climatique le projet pyrénéen Ectopyr s'intéresse à l'évolution des amphibiens dans les zones humides en fonction du changement climatique. L'Andorre participe également au projet Poctefa REPLIM sur l'effet du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[REPLIM](#)

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

9.8 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées

>

Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

10.1 Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués ? (Action 6.1.2/ 6.1.6)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

10.1 Information supplémentaire

>

10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides

>

10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices

>

10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation

D=Prévu

10.4 Information supplémentaire

>

Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {1.4.1} DRC 1.4.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms

> Dans le cadre de la Stratégie Nationale de la biodiversité (ENBA)

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Estrtègia nacional de la Biodiversitat

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.2 Information supplémentaire

>

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms

>

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} KRA 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms

>

Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

12.1 Information supplémentaire

>

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

12.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées

> Une zone humide de 1300 m² a été restaurée par la station de ski d'ENSISA, une partie d'environ 200 m² d'une grande zone humide de 9500 m² a été restaurée par la station de ski de SECNOA.

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

13.1. Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises

>

13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

13.2 Information supplémentaire

>

13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure,

l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4}
{1.3.5} DRC 1.3.iii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Dans certains cas

13.3 Information supplémentaire

>

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

15.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative

> Adhésion de l'Andorre au MedWet

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c. à d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

15.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)

>

Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.

Please select only one per square.

a) au niveau national	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) au niveau infranational	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu
c) au niveau du bassin versant	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu

d) au niveau local/du site	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu
----------------------------	--

16.1 Information supplémentaire

Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP

> Axe 4 du PAZHA

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

PAZHA

16.2a Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option

E=Nombre exact (centres)

> 3

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

>

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2b Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

E=Nombre exact (centres)

> 0

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

>

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2 Information supplémentaire

Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux

>

16.3 La Partie contractante {4.1.3} DRC 4.1.iii

Please select only one per square.

a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu

16.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs
 > La désignation des sites RAMSAR se fait si les administrations communales les demandent expressément suite à des propositions du Ministère.

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

16.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

>

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

16.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

>

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et a), b) ou c) en bas? {4.1.7} DRC 4.1.vi

Please select only one per square.

a) les administrateurs de Sites Ramsar	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) d'autres correspondant nationaux d'AME	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu
c) d'autres ministères, départements et services	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu

16.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

- > a) le Ministère fait partie du comité de gestion des sites Ramsar (représentants de communes, des agriculteurs et du Ministère)
- c) il existe un groupe interministériel GEFVA qui traite des questions de flore et habitats (6 membres, 2 réunions annuelles)

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12 ? {4.1.8}

Please select only one option

- A=Oui

B=Non

16.7 Information supplémentaire

> Vidéo sur les zones humides, exposition itinérante.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

<http://www.mediambient.ad/biodiversitat/zones-humides>

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

16.8 Information supplémentaire

Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer

> Visites guidées de zones humides.

Objectif 17

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

17.1a Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017 ? {4.2.1}

DRC 4.2.i

Please select only one option

A=Oui

B=Non

Z=Non applicable

17.1b Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt

>

17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i

Please select only one option

A=Oui

B=Non

17.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités

>

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i

Please select only one option

A=Oui

B=Non

Z=Non applicable

17.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12

>

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

- X=Inconnu
- Y=Non pertinent
- Z=Non applicable

17.4 Information supplémentaire

>

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12

>

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités

>

Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.1 Information supplémentaire

>

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.2 Information supplémentaire

>

18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii.

Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).

Please select only one option

- A=Oui

- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

18.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu
>

18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés
> L'Andorre participe au projet Intereg GREEN action zones humides

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

PROGRAMME GREEN

18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.5 Information supplémentaire

>

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

<http://www.mediambient.ad/biodiversitat/zones-humides/conveni-de-ramsar>

18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.6 Information supplémentaire

> Video

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

ESTANYS I MOLLERES D'ANDORRA

18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

18.7 Information supplémentaire

>

18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par

exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- Y=Non pertinent

18.8 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place

>

18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

18.9 Information supplémentaire

>

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.1 Information supplémentaire

>

19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.2 Information supplémentaire

Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel

>

19.3a Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option

- E=Nombre exact (possibilités)

> 0

- F=Inférieur à (possibilités)

>

- G=Supérieur à (possibilités)

>

- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

19.3b Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

E=Nombre exact (possibilités)

> 0

F=Inférieur à (possibilités)

>

G=Supérieur à (possibilités)

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

19.3 Information supplémentaire

indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation

>

19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

Z=Non applicable

19.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi

>

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1

Objectif 1: Avantages des zones humides

Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. Contribue à la réalisation de l'Objectifs 2 d'Aichi.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Objectifs nationaux

> Stratégie nationale de la Biodiversité (ENBA), Objectif 3 Promouvoir la conservation de la biodiversité dans les politiques sectorielles nationales et locales.

Plan d'action sur les zones humides d'Andorre (PAZHA), Axe 2 : appliquer une politique active de conservation et de récupération des zones humides i des processus écologiques associés.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Activités prévues

> ENBA : 3.1 : Inclure la biodiversité dans les politiques et les processus de planification nationaux.

PAZHA : 2.6 : Faciliter l'information aux administrations locales pour qu'elles puissent tenir compte des dispositions de la Loi générale d'aménagement du territoire.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 2: Utilisation de l'eau

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. Contribue à la réalisation des Objectifs 7 et 8 d'Aichi et de l'Indicateur 6.3.1 des Objectifs de développement durable

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Objectifs nationaux

> PAZHA, Axe 2 : appliquer une politique active de conservation et de récupération des zones humides i des processus écologiques associés

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Activités prévues

> PAZHA : 2.5 Inventorier les captages d'eau et identifier ceux qui peuvent altérer les zones humides et définir les actions nécessaires pour éviter les effets négatifs sur les zones humides.

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 3: Secteurs public et privé

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 3, 4, 7, et 8

Objectif 3: Secteurs public et privé - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Objectifs nationaux

>

Objectif 3: Secteurs public et privé - Activités prévues

>

Objectif 3: Secteurs public et privé - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Contribue à la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi.

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Objectifs nationaux

> ENBA : objectif 1 : Inventorier i améliorer les connaissances de la biodiversité d'Andorre i de ses tendances.

Objectif 2 : Gérer la biodiversité d'Andorre et garantir les services des écosystèmes.

PAZHA, Axe 2 : appliquer une politique active de conservation et de récupération des zones humides i des processus écologiques associés

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Activités prévues

> ENBA : 1.4 : Identifier les facteurs qui peuvent affecter la biodiversité et l'état de conservation des écosystèmes ; 2.5 : Gérer les espèces envahissantes.

PAZHA : 2.4 : Suivre et contrôler les espèces envahissantes de la flore et de la faune des zones humides.

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

But 2

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Objectifs nationaux

> PAZHA, Axe 2 : appliquer une politique active de conservation et de récupération des zones humides et des processus écologiques associés

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Activités prévues

> PAZHA : 2.1 : Travailler avec les administrations locales pour développer des actions de restauration et conservation de zones humides en priorisant les espaces protégés (sites RAMSAR également) et les zones humides de plus grand intérêt, définir de nouveaux sites RAMSAR

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 7: Sites à risque

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

Objectif 7: Sites à risque - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Objectifs nationaux

> ENBA : objectif 1 : Inventorier i améliorer les connaissances de la biodiversité d'Andorre i de ses tendances.

Objectif 2 : Gérer la biodiversité d'Andorre et garantir les services des écosystèmes.

PAZHA : Axe 2 : appliquer une politique active de conservation et de récupération des zones humides i des processus écologiques associés

Objectif 7: Sites à risque - Activités prévues

> ENBA : 1.4 : Identifier les facteurs qui peuvent affecter la biodiversité et l'état de conservation des écosystèmes ; 2.2 : Établir les recommandations de gestion des écosystèmes d'intérêt

PAZHA : 2.1 : Travailler avec les administrations locales pour développer des actions de restauration et conservation de zones humides en priorisant les espaces protégés et les zones humides de plus grand intérêt, définir de nouveaux sites RAMSAR ; 2.2 : Travailler avec les stations de ski pour développer des projets de restauration et de conservations des zones humides dans les domaines skiabiles ; 2.3 : Promouvoir l'utilisation de la bio ingénierie et des semences autochtones dans les zones proches des zones humides

Objectif 7: Sites à risque - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

But 3

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC

1.1 Contribue aux Objectifs d' Aichi 12, 14, 18 et 19.

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Objectifs nationaux

> PAZHA : Axe 1 : Renforcer les connaissances pour une gestion plus effective des zones humides ; Axe 4 : Communiquer et élargir la formation sur l'importance des zones humides

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Activités prévues

> PAZHA : 1.1. Continuer le monitoring des zones humides pour suivre leur évolution et améliorer la gestion des données et du SIG associé ; 1.2 : Valoriser le coût et la viabilité de l'ampliation des paramètres suivi et en prioriser et planifier le suivi ; 1.3 : étudier évaluer les effets du changement climatiques et des captages sur les zones humides ; 1.4 : Adapter et actualiser si nécessaire les critères de priorisation d'habitats et d'espèces en fonction des nouvelles connaissances dans le domaine international . 4.1 : Former le personnel technique des espaces protégés et des administrations locales et les impliquer au monitoring ; 4.2 : Sensibiliser les agents concernés sur l'intérêt et les services des zones humides (guide de bonnes pratiques ; 4.3 : Divulguer et sensibiliser sur la réglementation d'application sur les zones humides ; 4.4 : Promouvoir les activités qui favorisent les connaissances des zones humides, 4.5 : Informer sur les valeurs et la localisation des zones humides dans les guides touristiques de montagne et faire un guide d'itinéraires pour visiter de zones humides.

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 6 et 7.

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Objectifs nationaux

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Activités prévues

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 10: Connaissances traditionnelles

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. Contribue à la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi.

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Objectifs nationaux

>

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Activités prévues

>

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 11: Fonctions des zones humides

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1, 2, 13 et 14.

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Objectifs nationaux

> PAZHA : Axe 4 : Communiquer et élargir la formation sur l'importance des zones humides

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Activités prévues

> 4.1 : Former le personnel technique des espaces protégés et des administrations locales et les impliquer au monitoring ; 4.2 : Sensibiliser les agents concernés sur l'intérêt et les services des zones humides (guide de bonnes pratiques ; 4.3 : Divulguer et sensibiliser sur la réglementation d'application sur les zones humides ; 4.4 : Promouvoir les activités qui favorisent les connaissances des zones humides, 4.5 : Informer sur les valeurs et la localisation des zones humides dans les guides touristiques de montagne et faire un guide d'itinéraires pour visiter de zones humides.

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 12: Restauration

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 14 et 15.

Objectif 12: Restauration - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Objectifs nationaux

> PAZHA : Axe 2 : appliquer une politique active de conservation et de récupération des zones humides i des processus écologiques associés

Objectif 12: Restauration - Activités prévues

> PAZHA : 2.1 : Travailler avec les administrations locales pour développer des actions de restauration et conservation de zones humides en priorisant les espaces protégés et les zones humides de plus grand intérêt, définir de nouveaux sites RAMSAR ; 2.2 : Travailler avec les stations de ski pour développer des projets de restauration et de conservations des zones humides dans les domaines skiabiles ;

Objectif 12: Restauration - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 13: Amélioration de la durabilité

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6 et 7.

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Objectifs nationaux

>

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Activités prévues

>

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

But 4

Objectif 15: Initiatives régionales

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Objectif 15: Initiatives régionales - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Objectifs nationaux

>

Objectif 15: Initiatives régionales - Activités prévues

>

Objectif 15: Initiatives régionales - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 18.

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Objectifs nationaux

> PAZHA : Axe 4 : Communiquer et élargir la formation sur l'importance des zones humides

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Activités prévues

> 4.1 : Former le personnel technique des espaces protégés et des administrations locales et les impliquer au monitoring ; 4.2 : Sensibiliser les agents concernés sur l'intérêt et les services des zones humides (guide de bonnes pratiques ; 4.3 : Divulguer et sensibiliser sur la réglementation d'application sur les zones humides ; 4.4 : Promouvoir les activités qui favorisent les connaissances des zones humides, 4.5 : Informer sur les valeurs et la localisation des zones humides dans les guides touristiques de montagne et faire un guide d'itinéraires pour visiter de zones humides.

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 17: Ressources notamment financières

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. Contribue à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi.

Objectif 17: Ressources notamment financières - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Objectifs nationaux

>

Objectif 17: Ressources notamment financières - Activités prévues

>

Objectif 17: Ressources notamment financières - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 18: Coopération internationale

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

Objectif 18: Coopération internationale - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Objectifs nationaux

> ENBA : Objectif 5 : Gouvernance et coopération

PAZHA : Axe 3 : Coordonner les actions du PAZHA et coopérer avec les agents concernés dans la gestion et la recherche sur les zones humides, aussi bien au niveau national, qu'international.

Objectif 18: Coopération internationale - Activités prévues

> ENBA : 5.2 : Promouvoir la coopération aux initiatives internationales et aux projets transfrontaliers en relation avec la biodiversité.

PAZHA : 3.3 : coopérer aux initiatives internationales et aux projets transfrontaliers pour l'étude et la conservation des zones humides.

Objectif 18: Coopération internationale - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 19: Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 17.

Objectif 19: Renforcement des capacités - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Objectifs nationaux

>

Objectif 19: Renforcement des capacités - Activités prévues

>

Objectif 19: Renforcement des capacités - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP13.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le Service d'Information des Sites Ramsar) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Andorre

Parc naturel de la vallée de Sorteny (2071)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> 5.7. Il n'y a pas de Comité spécifique pour les zones humides mais un Comité consultatif intégrant tous les acteurs au niveau du parc naturel

5.9. Un suivi des zones humides (habitats et espèces) est effectué annuellement en particulier les zones qui présentent une grande variété d'habitats et espèces (Liste rouge)

11.3. Des produits spécifiques ont été créés autour des zones humides pour l'accueil du public : circuits de découverte et formation sur leur interprétation pour les guides de montagne.

11.4. Les valeurs sont essentiellement naturelles et fonctionnelles, sans écarter la possibilité de réaliser des études polliniques par exemple dans le cadre de projets transfrontaliers comme GREEN ou dans les études archéologiques menées sur la paroisse d'Ordino.

16.3a. Au sein du Comité consultatif et avec l'ensemble des éleveurs de la paroisse (Table d'Agriculture)

Parque Natural Comunal de los Valles del Comapedrosa (2204)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre

l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> 11.3 et 11.4 - il est prévu de tenir compte de ces valeurs pour la rédaction du nouveau plan de gestion du Parc prévu en 2017

16.3a - le parc dispose d'un organe de consultation constitué par les représentants des principaux acteurs locaux

Vall de Madriu-Perafita-Claror (2183)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

